



CHARTRE DE JUMELAGE

Accord entre

SAINT-ISMIER, Isère, France et **STROUD**, Gloucestershire, Royaume-Uni sur l'établissement d'un jumelage entre ces deux communes.

SAINT-ISMIER, Isère, France et **STROUD**, Gloucestershire, Royaume-Uni, acceptent par le présent document de former un lien de jumelage entre leur deux communautés et, en l'honneur de cet accord, s'engagent à :

- Etablir et maintenir les relations amicales les uns avec les autres,
- Favoriser et développer la compréhension et le respect mutuel entre les personnes de leur deux communautés,
- Encourager et aider les écoles, les familles, les individus, les associations et des entreprises à communiquer, échanger des idées et organiser des visites entre leurs habitants pour mieux se connaître,
- Partager les informations et la connaissance réciproque dans tous les domaines y compris les langues, la culture, l'histoire, l'économie, la religion et le sport.

En poursuivant les objectifs de cette charte, les deux communautés cherchent à développer et renforcer des relations en vue d'établir une base ferme pour une meilleure compréhension mutuelle, le respect et l'amitié entre leurs habitants, dans un esprit de fraternité.

Pour et au nom de Saint-Ismier,

Pour et au nom de Stroud,

Mme L. FERRADOU

Mme S. CRESWICK

M. K. CRANSTON



TWINNING CHARTER

Agreement between

SAINT-ISMIER, Isère, France and **STROUD**, Gloucestershire, United-Kingdom on the establishment of a twinning relationship.

SAINT-ISMIER, Isère, France and **STROUD**, Gloucestershire, United-Kingdom hereby agree to form a twinning link between their two communities and, in honour of that agreement resolve :

- To establish and maintain friendly relations with each other,
- To foster and develop mutual understanding and respect between the people of their two communities,
- To encourage and assist schools, families, individuals, organisations and companies to communicate, exchange ideas and organize visits with each other,
- To share information and knowledge about all aspects of their communities, including languages, culture, history, economy, religion and sport.

In pursuing the aims of this charter, the two communities seek to develop and strengthen relations with a view to establishing a firm foundation for future understanding, respect and friendship between their people in a spirit of fraternity.

For an on behalf of Saint-Ismier,

For and on behalf of Stroud,

Mrs L. FERRADOU

Mrs S. CRESWICK

Mr K. CRANSTON